

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté  
industrielle et numérique

---

## Arrêté du 18 septembre 2023

### portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité Conception et management de la construction

NOR : ECOG2324603A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.642-1 ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2019 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 23 août 2023 et sur la proposition de la directrice de l'École nationale supérieure des mines d'Alès,

#### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction, est attribué à l'élève de formation initiale sorti de l'école en 2023, désigné ci-après :

*Au titre de 2022*

M. Mérel (*Pierre*).

#### **Article 2**

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction, confère de plein droit le grade de master.

#### **Article 3**

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et la directrice de l'École nationale supérieure des mines d'Alès sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait, le 18 septembre 2023

Pour le ministre et par délégation :  
Pour le vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies empêché,  
Le chef de la Mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY